



Terre de talents

Cinéma Jacques Prévert

CARACTÈRE EXÉCUTOIRE

- déposé en sous-préfecture le 31 MAI 2024
- affiché en mairie le 31 MAI 2024
- notifié le 31 MAI 2024

Pour le Maire et par délégation
La Directrice générale des services
Karine COMBAUD



DÉCISION n°2024/205

Objet : Contrat de prestation pour une intervention sur la thématique « LES ÉCRANS : les enjeux pour l'enfant, sa famille et les professionnels » auprès d'élèves de l'école des Millepertuis en marge de la séance du film « Et si on levait les yeux ? », le 4 juin 2024 au cinéma Jacques PREVERT - Marielle YEHOUETOME Psychologue, clinicienne

Le Maire des Ulis,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 donnant délégation d'une partie des attributions du Conseil municipal au Maire ;

Vu le code de la commande public et notamment l'article R.2122-8 relatif aux marchés publics répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT passées sans publicité ni mise en concurrence préalable ;

Vu la délibération n°2020/080 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire ses pouvoirs, pour la durée de son mandat, en vertu des articles susvisés du Code général des collectivités territoriales, complétée par la délibération n°2023/076 du 14 septembre 2023 ;

Vu le projet de contrat de prestation avec Mme Marielle YEHOUETOME, psychologue, clinicienne ;

Considérant que le cinéma Jacques PREVERT et la direction de l'Éducation de la Ville des Ulis sollicitent la psychologue clinicienne Marielle YEHOUETOME, pour l'organisation d'une intervention auprès d'élèves de l'école des Millepertuis en marge de la séance du film « Et si on levait les yeux ? » sur la thématique « LES ÉCRANS : les enjeux pour l'enfant, sa famille et les professionnels », le 4 juin 2024 au cinéma Jacques PREVERT, à partir de 14h ;

DÉCIDE

Article 1

Dé signer un contrat de prestation avec Marielle YEHOUETOME, psychologue, clinicienne, sise 65 rue Michel Ange à PARIS (75016), pour l'organisation d'une intervention auprès d'élèves de l'école des Millepertuis en marge de la séance du film « Et si on levait les yeux ? » sur la thématique « LES ÉCRANS : les enjeux pour l'enfant, sa famille et les professionnels », le 4 juin 2024 au cinéma Jacques PREVERT, à partir de 14h.

Article 2

Le montant de cette prestation s'élève à 619,95 euros TTC. Les dépenses sont inscrites au budget 2024.

Article 3

Les conditions de cette intervention sont consignées dans le contrat de prestation.

Article 4

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance et sera affichée conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Les Ulis,
Le 28 mai 2024

Clovis CASSAN
Maire des Ulis

